



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 130652

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les possibilités de passerelles entre la formation de pompier volontaire et l'accessibilité au métier d'ambulancier. Il souhaiterait savoir s'il est possible pour un pompier volontaire d'exercer le métier d'ambulancier sans passer par le concours de la fonction publique mais par le biais d'équivalence et de validation des acquis de l'expérience.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130652

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2213

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)